



Extrait du registre des délibérations
du conseil de la communauté de communes
du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 29 janvier 2024

Date de convocation

19 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 29 janvier à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chissey sur Loue au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Lancement d'un Appel à partenariat pour la mise en place d'une Mutuelle intercommunale N°20/2024

Nombre de membres

40

Présents

39

Représentés

0

Excusés

1

Votants

39

Présents

Mesdames Desarbres, Paillot, Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Faivre, Falcinella-Gillard, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Dejeux, Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Truchot, Rougeaux, Ramaux, Chevanne, Baton, Koehren, Magdelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Coutrot, Bigueur, Besia, Schouwey, Mairot, Joffre.

Excusés Mme Hählen.

Absents

En 2023, en France, une étude de la DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques) a révélé que 5% de la population se retrouve sans mutuelle. Cela représente pas moins de 3 millions de Français qui en plus de ne pas bénéficier d'une bonne couverture santé complémentaire, sont plus susceptibles de renoncer aux soins. En effet, dans un contexte de difficultés sociales, beaucoup de retraités, d'étudiants, d'indépendants, de personnes sans emploi ou même d'actifs renoncent à leur couverture santé pour des raisons financières.

Face à cette réalité et dans un souci de service à la population et de solidarité, il a été réfléchi que puisse être proposée aux habitants du territoire, une mutuelle à vocation sociale. La volonté est ainsi d'apporter une solution à la population afin d'améliorer l'accès aux soins, de lutter contre la précarité mais également de rétablir une équité face à la santé.

Ainsi, la Communauté de communes du Val d'Amour envisage de lancer un appel à partenariat pour la mise en place d'une mutuelle intercommunale. L'idée serait de s'associer à un assureur qui pourrait proposer des tarifs préférentiels.

Cette mutuelle à vocation sociale sera à destination de tous les habitants du territoire, et plus particulièrement des jeunes sans emploi, des seniors, des chômeurs, des intérimaires et plus généralement de toute personne n'entrant pas dans le cadre des obligations de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) et souhaitant améliorer sa couverture maladie complémentaire.

La Communauté de communes jouera un rôle d'initiateur et de facilitateur dans la mise en place de cette mutuelle santé. Elle sera un relais d'information entre les habitants et la mutuelle retenue. Elle n'aura aucun rapport financier ni avec l'organisme concerné, ni avec les souscripteurs. Les habitants du territoire intéressés souscriront directement auprès de l'organisme retenu.

L'ensemble des habitants du Val d'Amour pourront rencontrer physiquement un interlocuteur représentant cette mutuelle solidaire. En effet, des permanences seront prévues dans les locaux de France Services du Val d'Amour. Cet interlocuteur fournira aux personnes intéressées toutes les informations relatives à leur offre à tarif préférentiel et les accompagnera si besoin dans leurs démarches de souscription ou de changement de mutuelle.

Une redevance pour la mise à disposition du bureau sera à définir.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de Santé Publique,

Vu le Code de la Mutualité,

Considérant que de plus en plus de personnes renoncent à des soins, notamment pour des raisons financières,

Considérant la volonté de la Communauté de communes du Val d'Amour de proposer à ses administrés une complémentaire santé de qualité, à coût compétitif,

Considérant la nécessité d'organiser une procédure de mise en concurrence pour sélectionner une offre, dans un souci de transparence,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Acte le lancement de l'Appel à partenariat pour la mise en place d'une Mutuelle intercommunale,
- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en place de ce dispositif,
- Délègue au Bureau la détermination du montant de la redevance pour la mise à disposition du local.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Etienne Rougeaux

Le Président



Jean-Claude Pichon

Secrétaire de séance

